

DESCRIPTIF RÉSUMÉ

Projet TENKE FUNGURUME – TENKE FUNGURUME MINING Sarl – tiré de la proposition du Comité de direction au Conseil d'administration

1. Opération relevant du secteur privé

2. Le projet

Le projet Tenke Fungurume Mining concerne la mise en valeur de trois mines contiguës de cuivre et de cobalt à ciel ouvert, ainsi que la construction et l'exploitation d'une unité de traitement de minerai d'une capacité de production annuelle de 115 000 tonnes de cathodes de cuivre et de 8 000 tonnes de cobalt. Les gisements de Tenke Fungurume constituent l'une des plus importantes réserves de cuivre et de cobalt connues au monde. Les concessions recèlent d'abondantes quantités de minerai à haute teneur qui pourraient dépasser les 103 millions de tonnes estimés actuellement. Ce minerai a une teneur moyenne en cuivre de 2,1 % et de 0,3 % en cobalt. Les gisements sont situés dans deux concessions d'une superficie totale de 1 437 km² dans la province du Katanga en République démocratique du Congo (RDC).

3. Proposition de financement

- Emprunteur : Tenke Fungurume Mining SARL (TFM), société enregistrée en RDC. TFM est détenue à 57,75 % (FCX/PDC) par Phelps Dodge Corporation, États-Unis (récemment absorbée par Freeport-McMoRan, États-Unis), à 24,75 % par Tenke Mining Corporation, Canada (TMC, qui devrait fusionner le 18 juin 2007 avec Lundin Mining Corp., Canada) et à 17,5 % par Gécamines, RDC.
- Montant : la contre-valeur en USD de 100 millions d'EUR au maximum.
- Durée : 14 ans.
- Modalités et conditions : prêt de premier rang sur ressources propres.
- Taux d'intérêt : taux standard de la BEI, fixe ou variable, pour les opérations avec partage des risques hors Union européenne.
- Sûreté : garantie d'une contrepartie tierce ayant l'agrément de la BEI. Le prêt proposé sera structuré conformément au mécanisme de partage des risques, selon lequel les garants couvriront uniquement le risque commercial de l'opération.
- Avis de la Commission : l'avis favorable du groupe Interservices a été reçu et l'approbation finale de la Commission est en attente.
- Plan de financement : le projet, dont le coût est estimé par la BEI à 1,04 milliard d'USD (779 millions d'EUR), doit être financé par apport de fonds propres et recours à l'emprunt.

4. Identification de la valeur ajoutée

Contribution aux objectifs et priorités définis dans le mandat (premier pilier) : le projet contribuera à atténuer la pauvreté dans la région et à améliorer la capacité de la population à accéder à un développement économique autonome, deux des objectifs essentiels de la Convention de Cotonou. Grâce à la mise en valeur d'abondantes ressources naturelles locales (le cuivre et le cobalt, mais aussi la main-d'œuvre locale et l'électricité produite sur place) le projet favorisera l'emploi direct de quelque 1 100 personnes par TFM, ce qui contribuera à assurer la subsistance de plus de 5 000 personnes. Durant la phase de construction, le projet devrait procurer du travail à quelque 1 600 personnes et entraîner la création d'au moins le double d'emplois indirects. En outre, le promoteur met actuellement en place diverses initiatives, parmi lesquelles un fonds de développement communautaire, pour améliorer les infrastructures éducatives et sanitaires locales ainsi que d'autres infrastructures sociales, notamment en renforçant les services de transport locaux, en réaménageant des puits d'eau douce et en construisant ou en rénovant des bâtiments

scolaires. Le projet devrait avoir un impact direct total sur l'économie de la RDC estimé à environ 2,2 milliards d'USD, dont 1,3 milliard d'USD au titre de l'impôt sur les sociétés, 147 millions d'USD sous forme de salaires et autres revenus versés à la population et 100 millions de redevances. La RDC pourra également accroître ses revenus à l'exportation de 5 milliards d'USD (selon le cours du cuivre et du cobalt) sur toute la durée de vie du projet.

Qualité et solidité de l'investissement (deuxième pilier) : sur la base des hypothèses prudentes retenues pour les cours du cuivre et du cobalt, le taux de rentabilité du projet a été évalué à 16 % environ. Le projet présente l'avantage de n'exiger que relativement peu de liquidités, ce qui le place dans le deuxième quartile de la courbe des coûts du secteur. La solution technique générale adoptée est moderne et courante dans ce secteur, et l'ensemble des composantes du projet ont fait leurs preuves dans le cadre de nombreuses opérations similaires. Il n'a été décelé aucun problème environnemental majeur qui ne puisse être surmonté et le promoteur a convenablement pris en compte les questions liées à l'environnement. Des mesures palliatives ont été intégrées au projet ou sont prévues conformément aux meilleures pratiques en vigueur dans le secteur.

Contribution de la BEI (troisième pilier) : la participation de la BEI au projet aux côtés d'autres agences de développement aura un rôle de catalyseur pour mobiliser des fonds auprès d'investisseurs internationaux en faveur d'un pays offrant de nombreuses opportunités, mais pauvre en ressources financières à long terme et où les risques liés à la situation politique sont encore considérés comme élevés. Il s'agirait de la première intervention de la Banque en RDC en vertu de l'accord de Cotonou.

5. Aspects importants

Environnement : une évaluation indépendante des incidences sociales et environnementales (EISE), conforme aux dispositions de la directive européenne 97/11/CE telle que modifiée par la directive 2003/35/CE, a été réalisée, sous une forme destinée à prouver la conformité du projet avec les Principes d'Équateur et les normes de performance de la SFI sur les questions sociales et environnementales. Elle montre qu'une attention toute particulière a été accordée à la préservation de la biodiversité, qu'une consultation du public à grande échelle a été réalisée, et qu'il existe un plan détaillé de réinstallation de la population, des cadres bien définis pour une action sociale et environnementale, pour la remise en état et la fermeture, pour la santé et la sécurité au travail, ainsi que des plans de procédures d'urgence. Cette évaluation doit désormais être finalisée (en intégrant les réponses aux questions posées par les bailleurs de fonds) et approuvée par les autorités locales compétentes. Le projet fait appel aux meilleures pratiques en vigueur dans le secteur et est conforme à la Déclaration de la BEI sur l'environnement ainsi qu'aux normes européennes pertinentes. Un ingénieur indépendant a passé entièrement en revue le projet d'EISE. Les promoteurs ont fait appel à des professionnels expérimentés et compétents pour traiter les questions liées à l'environnement physique, à la préservation de la biodiversité et aux programmes destinés aux communautés sur le terrain. Des politiques prudentes de gestion environnementale sont actuellement mises en œuvre. Certains aspects des plans d'action devront être affinés en cours de réalisation, mais les cadres qui ont été définis constituent une base valable pour la mise en œuvre du projet. Il reste à mettre en place une proposition de procédure de réparation des préjudices.

Passation des marchés : en tant qu'entreprise privée du secteur minier, le promoteur n'est pas lié par les directives européennes relatives à la passation des marchés. Les procédures suivies sont conformes aux dispositions du guide de la BEI pour la passation des marchés.

6. Risques et facteurs d'atténuation

Risque politique : malgré le soutien témoigné au pays par la communauté internationale après les élections qui se sont tenues récemment, la situation politique reste instable. Le projet se situe dans la région du Katanga (sud-est), qui est la zone économique la plus active du pays. Les derniers événements politiques qui ont secoué l'ouest et Kinshasa ont eu peu de répercussions au Katanga.

Risque lié à la réglementation : le nouveau gouvernement va revoir plus de 60 contrats concernant le secteur minier qui ont été signés pendant la période de transition, dont celui conclu avec TFM. Il paraît toutefois peu probable que le processus de révision de la Convention minière de TFM ait des conséquences majeures sur la mise en œuvre du projet compte tenu de la qualité des promoteurs et de l'enjeu économique du projet. La documentation relative au projet protégera à cet égard comme il convient les intérêts de la BEI.

Logistique et transport : des études poussées concernant le réseau routier et ferroviaire ont été menées dans le cadre de l'étude de faisabilité, afin d'évaluer les aspects logistiques des transports aux fins de la construction et de l'exploitation. L'étude de faisabilité repose sur un transport des matériaux essentiellement en provenance de Richards Bay et de Durban en Afrique du Sud et sur celui des produits de cuivre et de cobalt vers ces mêmes destinations. Des trajets plus courts sont peut-être viables. En coopération avec d'autres grands exploitants miniers du Katanga, TFM contribue à la modernisation de la route nationale passant à proximité de Tenke Fugurume.

7. Relations antérieures avec l'emprunteur et le promoteur

La BEI n'a encore jamais eu de relation avec l'emprunteur (TFM) ni avec les principaux promoteurs du projet. Elle a toutefois accordé un prêt sur ressources propres à Gécamines en 1986.
